



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024**

N° 2024 0108

L'An Deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 17H30, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 10 octobre 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Robert LEVY, Florence MARMONIER, Lucas PENASA, Gérard RUFFIER LANCHE

Absents excusés : Xavier BRONNER (pouvoir donné à Lucas PENASA), Thierry RUFFIER DES AIMES (pouvoir donné à Florence MARMONIER), Françoise VILLARD (pouvoir donné à Denis TATOUD), Olivier CHENU, Arnaud JOLY

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	12
Votes pour :	12
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	00

Objet : Engagement d'un volontaire Service Civique à l'Espace Glacialis

Monsieur le Maire expose que le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public. Les volontaires ne peuvent accomplir qu'un seul Service Civique.

Monsieur le Maire propose que l'Espace Glacialis, centre d'interprétation dédié aux glaciers créé à l'initiative de la Commune en 2007, accueille un volontaire Service Civique. En complément et en soutien du travail de requalification de cet espace lancé par le Conseil Municipal, la mission du volontaire doit permettre d'accompagner cette transition et de faire émerger de nouvelles pistes de réflexion et de médiation environnementale.

A partir de ce poste d'observation privilégié sur le patrimoine naturel glaciaire alpin qu'est l'Espace Glacialis, le volontaire aura pour mission d'assurer avec son tuteur :

- L'accueil du public ;
- Les activités de médiation du public, permanentes et événementielles ;
- La création d'un outil de médiation ludique sur les enjeux sociaux et environnementaux du changement climatique en montagne, à destination du public adolescent.

Cette mission intègre ainsi le domaine d'intervention de l'Environnement, l'un des champs d'actions reconnus prioritaires par le dispositif Service Civique.

La proposition de cette mission et l'engagement du volontaire serait réalisée une fois la demande d'agrément délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS).

La mission serait proposée à partir de janvier 2025 et jusqu'à la fin de la saison estivale afin de :

- Former le volontaire aux outils de médiation existants ;
- De l'associer à la réflexion et à la conception du programme de la saison estivale 2025, année déclarée par les Nations Unies « Année Internationale de la préservation des glaciers »

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à proposer une mission de Service Civique dans le cadre des activités de l'Espace Glacialis suivant les modalités exposées ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- DONNE son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- DEGAGERA les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**

